

COMMUNE DE BAYONNE
Département des Pyrénées-Atlantiques - Arrondissement de Bayonne

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 2 JUIN 2022
DELIBERATION N° DE-2022-053

L'an deux mil vingt deux, le 2 juin, le Conseil municipal dûment convoqué, s'est réuni l'Hôtel de ville, salle du conseil municipal, sous la présidence de Monsieur Jean-René ETCHEGARAY, Maire. La séance a été ouverte à 17h43.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 45

Présents :

M. ETCHEGARAY, Mme DURRUTY, M. MILLET-BARBÉ, Mme LAUQUÉ, M. UGALDE, Mme HARDOUIN-TORRE, M. CORRÉGÉ, Mme LOUPIEN-SUARES, M. LACASSAGNE, Mme MARTIN-DOLHAGARAY, M. LAIGUILLON, Mme CASTEL, M. ALQUIÉ, Mme MEYZENC, M. PARRILLA ETCHART, Mme DUHART, M. AGUERRE, Mme BRAU-BOIRIE, Mme BISAUTA, M. ARCOUET, Mme LARRÉ M. SALANNE, M. PAULY, Mme VOISIN, M. DAUBISSE, Mme MOTHEs, M. ALLEMAN, Mme ZITTEL, Mme BENSOUSSAN, Mme LARROZE-FRANCEZAT, M. SUSPERREGUI, M. BOUTONNET-LOUSTAU, Mme DELOBEL, Mme CAPDEVIELLE, M. DUZERT, M. ESTEBAN, Mme LIOUSSE, Mme DUPREUILH, M. ETCHETO, Mme BROCARD, Mme HERRERA LANDA, M. ABADIE.

Absents représentés par pouvoir :

M. SEVILLA à Mme HARDOUIN-TORRE ; M. ERREMUNDEGUY à M. ETCHEGARAY ; M. BERGE à Mme HERRERA-LANDA.

Absent(s) :

Secrétaire :

M. BOUTONNET-LOUSTAU

Entendu le rapport de M. UGALDE,

OBJET : CULTURE ET PATRIMOINE – Musée Bonnat-Helleu - Convention de partenariat avec le Centre Hospitalier de la Côte Basque (hôpital de jour Orok Bat) et le musée basque et de l'histoire de Bayonne.

L'année 2022 marquant le centenaire de la mort de Léon Bonnat (1833-1922), le musée Bonnat-Helleu organise, en étroite collaboration avec le musée basque et de l'histoire de Bayonne, une exposition d'intérêt national réunissant des œuvres majeures de collections publiques et privées : "Léon Bonnat peintre (1833-1922) du Pays basque à Victor Hugo", présentée au musée basque et de l'histoire de Bayonne du 8 juillet au 31 décembre 2022.


A cette occasion, il sera proposé à des patients du Centre d'Accueil Thérapeutique à Temps Partiel / Hôpital de Jour (CATTP/HDJ) « Orok-Bat » de participer à un atelier d'écriture à partir d'œuvres peintes par Léon Bonnat, et en association avec des improvisations musicales. Dans cette perspective, des temps de médiation seront organisés au centre « Orok-Bat », ainsi qu'au musée basque et de l'histoire de Bayonne. Une soirée de restitution avec les participants, des soignants, le musicien Jesus Aured et des médiateurs des musées aura lieu le 29 septembre 2022.

Une convention de partenariat contractualise les engagements du Centre Hospitalier de la Côte Basque, du Syndicat mixte du musée basque et de l'histoire de Bayonne et de la Ville de Bayonne pour la période allant de mai à septembre 2022 (modalités de médiation et de restitution, prise en charge financière).

Il est demandé au Conseil municipal d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer la convention tripartite de partenariat ci-annexée.

Ont signé au registre les membres présents.

Adopté à l'unanimité


Par délégation du Maire
David Lellis -
Directeur général des services
Jean-René ETCHEGARAY
Maire de Bayonne

Convention de partenariat

Entre

le Centre Hospitalier de la Côte Basque, représenté par M. Frédéric ESPENEL, Directeur,

et La Ville de Bayonne, 1 avenue du Maréchal Leclerc 64100 BAYONNE, représenté par Monsieur Jean-René ETCHEGARAY, Maire de Bayonne

et Le Musée Basque et de l'histoire de Bayonne, 37 quai des corsaires 64100 BAYONNE, représenté par Monsieur Yves UGALDE, Président du Comité syndical mixte du Musée Basque, autorisé par délibération du Conseil Syndical du 20 avril 2022.

Article 1 : Objet de la convention

A l'occasion du centenaire de la mort de Léon Bonnat, le musée organise une exposition réunissant des œuvres majeures de collections publiques et privées.

Suite à un projet co-élaboratif proposé en 2017 à Mme Clarac (attachée de conservation, responsable du service des publics & de la communication) qui n'a pu voir le jour en raison de la restructuration du musée puis de la crise sanitaire, nous avons repris contact pour mener à bien ce dit projet.

L'année 2022 marque le centenaire de la mort de Léon Bonnat (1833-1922), le musée organise à cette occasion une exposition réunissant des œuvres majeures de collections publiques et privées : Gloire et beauté, Léon Bonnat 1833-1922.

Un partenariat est conduit sur cette année avec le Centre Hospitalier de la Côte Basque pour ses services de CATTP et d' HDJ Orok Bat. Un atelier d'écriture sera mené avec les patients d'Orok-Bat afin d'écrire à partir de portraits et d'autoportraits peints par Léon Bonnat.

Objectifs thérapeutiques visés par ce projet :

- Mobilisation des compétences psycho-sociales en utilisant les médiateurs culturels et artistiques.
- Orienter la personne en soin dans la cité et l'inscrire en tant que citoyen à découvrir, voire à s'autoriser à découvrir des lieux culturels.
- Créer des passerelles avec des structures de la cité et celles du soin dans le but de mener conjointement des actions autour d'objectifs communs (faciliter les accès au public « empêchés », mettre en travail une réflexion sur la stigmatisation et l'auto-stigmatisation).

Article 2 : Modalités de réalisation

Référents projets:

CATTP Orok-Bat : Corinne Saubot-Vélasco et Nadine Goerke

Musée Bonnat-Helleu Musée des beaux-arts de Bayonne: Marie Clarac et Sara Naro

Musée Basque et de l'Histoire de Bayonne : Régine Etcheverry, calire Lohiague et Pascale Picau

Des temps de médiation seront organisés en amont des ateliers qui commenceront fin juin début juillet. Les textes produits par les écrivains seront lus par eux ou par d'autres personnes et accompagnés par l'artiste Jésus Aured, accordéoniste, lors d'une soirée au Musée Basque.

Calendrier prévisionnel:

- Mercredi 6 avril : rencontre avec les participants et temps de médiation à CATTP Orok Bat
- Mercredi 25 mai : temps de médiation avec une visite extérieure du musée Bonnat-Helleu
- Mercredi 20 juillet 2022 : visite de l'exposition au musée Basque avec Sara Naro
- Ateliers d'écriture les 7 et 14 septembre au musée Basque, et le 21 septembre 2022 à CATTP Orok Bat
- Soirée lectures musicales au Musée Basque le jeudi 29 septembre 2022

Article 3 : Engagement du Centre Hospitalier de la Côte Basque

Le Centre Hospitalier de la Côte Basque s'engage à assurer le transport et l'accompagnement des patients.

Le Centre Hospitalier de la Côte Basque s'engage à couvrir la responsabilité de l'intervenant, des patients ou de ses personnels, pour les dommages qu'ils pourraient causer.

Article 4 : Engagement du Musée Bonnat-Helleu

Le financement de ce projet est porté par le Musée Bonnat-Helleu, musée des beaux-arts de Bayonne. Le musée Bonnat-Helleu met à disposition les médiateurs nécessaires pour les différentes phases du projet.

Le livret des textes des écrivains, sera mis à disposition du public lors de cette soirée et pourra faire l'objet d'une médiation spécifique par les deux établissements culturels.

Le Musée Basque et de l'Histoire de Bayonne s'engage à mettre à disposition le personnel pour assurer la médiation et à dédier une soirée (jeudi 29 septembre 2022) à la présentation du projet aux visiteurs du musée.


Le partenariat entre l'établissement et le musée est fondé sur les principes suivants :

- Respect de la personne ; notamment de ses opinions politiques, philosophiques et religieuses, de sa dignité et de son intimité.
- Respect de la confidentialité.
- Devoir de discrétion.
- Respect des normes d'hygiène et de sécurité

Article 6 : Date d'effet, durée et résiliation

La convention prend effet à sa signature pour une durée jusqu'au 31/12/2022. Elle pourra être dénoncée par l'une des parties à la suite d'un préavis de deux mois notifié par lettre recommandée avec accusé de réception.

Fait à Bayonne, le 29/04/2022

<p>M. Frédéric Espenel, Centre Hospitalier de la Côte Basque Directeur</p> 	<p>M. Yves Ugalde Syndicat mixte du musée basque Président</p>	<p>M. Jean-René Echegaray Ville de Bayonne Maire de Bayonne</p>
--	--	---

Accusé de réception en préfecture
064-216401026-20220602-22_04831-DE
Date de télétransmission : 08/06/2022
Date de réception préfecture : 08/06/2022